

**COMTPE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE la commune d'AZAY SUR INDRE**

Nombre de Conseillers :

En exercice 10

Présents 09

Votants 10

L'an deux mille vingt et un,

Le 20 juillet à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY SUR INDRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MEUNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/07/2021

Présents : Jean-Jacques MEUNIER, Naomi BERTHONNEAU, Olivier COURCEULLES (arrivé à 19h40), Sabine DELWARTE, Céline DIF, François LEBEAU, Sébastien PEREIRINHA, Sébastien PRIEUR et Marie-Charlotte RAVINEAU.

Absents et excusés : Rémy PETITDEMANGE

Pouvoir : de Rémy PETITDEMANGE à Jean-Jacques MEUNIER

Assistait en outre à la séance : Léa MARTIN, secrétaire de mairie.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le Conseil a choisi Monsieur Sébastien PEREIRINHA pour secrétaire de séance.

Le compte rendu est approuvé.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Autorisation de signature de marché de travaux de requalification de la rue des Sources (3 lots) (1.1)
- Renouvellement de la mise à disposition partielle d'un agent communal auprès du SIRS Azay, Chédigny, St Quentin (conduite du bus scolaire) (4.1)
- Affectation de la salle des fêtes comme lieu de célébration temporaire de mariage (mariage du 28/05/2022) (9.1)

Questions diverses :

- Avancement des travaux 2021
- Bilan 5ème édition Label Eau
- Point ressources humaines
- Projet de SCoT (avis à venir)
- Litige toboggan
- Pompe à chaleur

Présentation des décisions du Maire

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS :

DELIBERATIONS :

N° 21.07.01 : Délibération : Mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (renouvellement)

Considérant que le fonctionnement du service de transport scolaire par la mise à disposition d'un agent communal assurant la conduite (chauffeur unique) est jugé satisfaisant par les parties à la convention ;
Considérant que l'agent communal d'Azay-sur-Indre est favorable au renouvellement de cette mise à disposition partielle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la mise à disposition partielle de l'agent communal de catégorie C pour assurer la conduite du car scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021 et pour une durée de trois ans
- AUTORISE Monsieur Sébastien PEREIRINHA, 1^{er} Adjoint, à signer la convention de mise à disposition.

N° 21.07.02 : Affectation temporaire de la salle des fêtes à la célébration de mariage

Considérant qu'il peut être demandé au Procureur de la République l'autorisation de déplacer les registres de mariage dans une salle autre que la salle des mariages et extérieure à la mairie ;

Considérant le projet de mariage en date 28 mai 2022 ;

Considérant l'intention de Monsieur le Maire de demander le déplacement des registres de mariage à la salle des fêtes pour le mariage prévu le 28 mai 2022, compte tenu du nombre d'invités envisagés (130 personnes), de la capacité d'accueil de la mairie (effectif 50 personnes) et de l'incertitude concernant l'évolution de la crise sanitaire actuelle liée à la propagation du virus Covid-19 ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix du bâtiment qui sera affecté temporairement à la célébration du mariage ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'affecter la salle des fêtes, située à proximité immédiate de la mairie, à la célébration du mariage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE de l'affectation de la salle des fêtes située rue des Sources comme lieu de célébration du mariage prévu le 28 mai 2022
- DIT qu'un dossier sera déposé auprès du Procureur de la République.

N° 21.07.03 : Attribution du marché de travaux de requalification de la rue des Sources

Considérant le projet de travaux de requalification de la rue des Sources

Considérant la consultation des entreprises, selon la procédure adaptée, du 26 mai 2021 au 26 juin 2021 et la phase de négociation avec deux candidats au lot 1 entre le 13 et 19 juillet 2021 ;

Considérant que, selon les critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, l'attribution du marché se ferait comme suit :

LOT 1 VRD		LOT 2 PAYSAGE		LOT 3 PLATELAGES BOIS
Marché de base	Avec options	Marché de base	Avec options	Marché de base
EUROVIA	EUROVIA	ID VERDE	HARMONY PAYSAGE	HARMONY PAYSAGE
138 061,00 € HT	146 543,70 € HT	19 899,99 € HT	30 695,68 € HT	3 320,72 € HT

Considérant que les options confèrent toute la cohérence au projet de requalification de la rue des Sources, notamment vis-à-vis des objectifs préalablement définis ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché de requalification de la rue des Sources selon la procédure adaptée comme suit :
 - Lot 1 avec options : EUROVIA pour 146 543,70 € HT soit 175 852,44 € TTC
 - Lot 2 avec options : HARMONY PAYSAGE pour 30 695,68 € HT soit 36 834,82 € TTC
 - Lot 3 : HARMONY PAYSAGE pour 3 320,72 € HT soit 3 984,86 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

N° 21.07.04 : Décision Modificative n°2

Considérant qu'au vu de la décision d'attribution des trois lots du marché de travaux pour la requalification de la rue des Sources, les crédits ouverts à l'article 2151 « réseaux de voirie » de l'opération n°339 « aménagement de la rue des Sources » du budget primitif 2021 sont insuffisants ;
Considérant que, compte tenu de l'encours de dettes de la commune et des taux d'emprunt actuellement pratiqués par les établissements bancaires, la commune est en capacité financière de contracter un emprunt pour un montant supérieur à celui prévu au budget primitif 2021 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2 telle que ci-après énoncée :

ARTICLE	OPERATION	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
2151	339	+ 37 000,00 €	
1641	339		+ 37 000,00 €

QUESTIONS DIVERSES :

DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation du Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du CGCT) :

- Décision n°15/2021 du 08/06/2021 : animation musicale du 04/07/2021 Michel Ville (900,00 € TTC) (1.1)
- Décision n°16/2021 du 08/07/2021 : modification de la régie manifestation – hausse de l'encaisse (9 000,00 €) (7.1)
- Décision n°17/2021 du 08/07/2021 : modification de la régie photocopies – constitution d'un fonds de caisse (10,00 €) (7.1)

Prochaine réunion : le mardi 17 août 2021

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures et 20 minutes.

Délibéré en conseil,

les jours, mois et an susdits. Suivent les signatures des membres présents et ayant donné pouvoir.

Transmission en Sous Préfecture le 30 juillet 2021

Affichage le 28 juillet 2021